

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 NOVEMBRE 2022**

Le 08 novembre 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Soignolles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARBERI Serge, Maire.

PRESENTS : MM BARBERI Serge, VIBERT Nicole, VERHEYDEN Matthieu, CARON AERNOUDTS Danièle, BRUCHER Alain, MORGEN Madeleine, CARLIER Andréa, TARDIVEL FOURNIER Martine, LECUYER Daniel, LENOIR N'KAOUA Béatrice, MARANDIN Claire, BLAY Gérald, FROGER Romain, MESMIN Samuel, SACY Jessica, BEZARD Patrick, RAMBAUD Julien.

POUVOIRS : //

ABSENTS : MME CAPPELLARI Alice (excusée).

Madame TARDIVEL FOURNIER Martine a été nommée secrétaire.

Monsieur BARBERI ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

- 1) Décision modificative n° 2 - exercice 2022 du budget de la commune

**1) DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Exercice 2022 du Budget de la Commune**

Délibération n° 2022/44

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Soignolles-en-Brie,

VU les chapitres 012 – charges de personnel et frais assimilés, 65 – Autres charges de gestion courante, 67 – charges exceptionnelles et 20 – Immobilisations incorporelles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du budget en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la présente décision modificative n° 2 du budget primitif 2022 de la Commune de Soignolles-en-Brie, établie comme suit :

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
012 / 6411	Rémunération du personnel titulaire	90 000,00
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00
65 / 6531	Indemnités	800,00
65 / 6533	Cotisations de retraite	200,00
20 / 202 / OPNI	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	14 000,00
	<b>Total</b>	<b>155 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00
011 / 615221	Bâtiments publics	40 000,00
011 / 615228	Autres bâtiments	40 000,00
011 / 60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00
21 / 2128 / OPNI	Autres agencements et aménagements de terrains	14 000,00
011 / 6226	Honoraires	27 000,00
	<b>Total</b>	<b>155 000,00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Serge BARBERI, Maire de Soignolles-en-Brie.



**LISTE DES DELIBERATIONS  
PRISES PAR NUMERO D'ORDRE EN SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>Objet</b>
2022/44	Décision modificative n° 2 - exercice 2022 du budget de la commune